

2. *Fait siennes* les recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport;

XXII

LOCAUX DES NATIONS UNIES À NAIROBI

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les locaux des Nations Unies à Nairobi⁹⁸ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹⁹;

XXIII

SALLES ET INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE NÉCESSAIRES POUR LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE À ADDIS-ABEBA

1. *Approuve* le programme de gros travaux d'entretien et de transformation et d'amélioration des salles et installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba qui est exposé dans la section VII du rapport du Secrétaire général¹⁰⁰;

2. *Remet* à sa trente-neuvième session l'examen des autres propositions formulées dans ledit rapport;

3. *Prie* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-neuvième session, un rapport à jour sur la question.

104^e séance plénière
20 décembre 1983

38/235. Subventions versées par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies au titre de l'assurance-maladie

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission de la fonction publique internationale relatif aux subventions versées par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies au titre de l'assurance-maladie¹⁰¹, ainsi que la note du Secrétaire général¹⁰² et le

⁹⁸ A/C.5/38/36.

⁹⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 7A (A/38/7/Add.1 à 23), document A/38/7/Add.22, sect. A.

¹⁰⁰ A/C.5/38/82.

¹⁰¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 30 (A/38/30), par. 99 à 107.

¹⁰² A/C.5/38/16.

rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁰³,

1. *Prend acte* du rapport de la Commission de la fonction publique internationale et de la note du Secrétaire général;

2. *Approuve* les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans les paragraphes 23 à 25 de son rapport;

3. *Décide*, aux fins de l'application de la formule recommandée par la Commission de la fonction publique internationale et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, que les deux tiers du coût de l'assurance-maladie, au maximum, seront pris en charge par l'organisation et le restant par le participant, à titre expérimental, jusqu'à ce que l'étude demandée au paragraphe 5 ci-après soit présentée à l'Assemblée générale:

4. *Prie* la Commission de la fonction publique internationale d'étudier à titre prioritaire, en tenant compte notamment de la pratique suivie par l'administration nationale prise comme point de comparaison, la possibilité d'offrir un choix de plans d'assurance-maladie — plans d'assurance de base et plans d'assurance élargis —, comprenant des clauses de franchise, ainsi que des plans de surveillance médicale qui pourraient être offerts à moindres frais aux participants, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-neuvième session;

5. *Prie en outre* la Commission de la fonction publique internationale d'étudier les questions connexes ci-après et de faire rapport sur ces questions à l'Assemblée générale, de préférence lors de sa trente-neuvième session, et sinon lors de sa quarantième session :

a) Fixation de pourcentages plafonds pour le partage du coût de l'assurance-maladie entre les organisations et les participants;

b) Possibilité de rendre obligatoire l'adhésion à un plan ou à des plans d'assurance-maladie de l'organisation, en particulier pour les personnes qui ne sont pas assurées ailleurs.

104^e séance plénière
20 décembre 1983

¹⁰³ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 7A (A/38/7/Add.1 à 23), document A/38/7/Add.9.

38/236. Budget-programme de l'exercice biennal 1984-1985

A

OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1984-1985 :

1. Un crédit de 1 587 159 800 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
TITRE PREMIER. — <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 ^{er} . Politique, direction et coordination d'ensemble	39 960 500
TOTAL, TITRE PREMIER	39 960 500